

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11) N° de publication : **2 879 142**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **04 52943**

51) Int Cl<sup>8</sup> : B 60 P 3/34 (2006.01), B 60 P 3/36

12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 13.12.04.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 16.06.06 Bulletin 06/24.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : GUTTIN CHRISTIAN — FR.

72) Inventeur(s) : GUTTIN CHRISTIAN.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET BLEGER RHEIN.

54) DISPOSITIF D'AMENAGEMENT INTERIEUR, NOTAMMENT POUR CARAVANE, CAMPING-CAR, MOBILE HOME OU ANALOGUE, TRANSFORMABLE EN ESPACE NUIT OU EN ESPACE JOUR.

57) Dispositif d'aménagement intérieur, notamment pour caravane, camping-car, mobile home ou analogues, transformable en espace nuit ou en espace jour.

Il comporte dans un espace (1) délimité par deux parois (10, 11) en vis-à-vis, un sommier (2) constitué de deux parties (20, 21) égales juxtaposables, un plateau articulé (3) à l'une (10) des parois et destiné à constituer une table, des éléments (4) en mousse, et deux caissons de rangement adossés chacun à l'une des parois (10, 11); dans la configuration nuit le sommier (2) est déployé entre les parois (10, 11) et est recouvert d'éléments (40, 41, 42) en mousse, tandis que le plateau (3) est replié contre la paroi (10) sur laquelle il s'articule; dans la configuration jour, le plateau (3) est déployé à l'horizontale au-dessus du sommier (2) replié qui forme le couvercle d'un caisson (5), tandis que l'autre caisson (6) forme un banc recouvert d'éléments (42, 43) en mousse.

FR 2 879 142 - A1



La présente invention a pour objet un dispositif d'aménagement intérieur, notamment pour caravane, camping-car, mobile home ou analogues, transformable en espace nuit ou en espace jour.

5 De manière générale les caravanes, camping-cars, mobiles-home ou analogues, comportent au moins un espace nuit ainsi qu'un espace jour transformable en espace nuit.

Cet espace jour transformable en espace nuit consiste généralement en deux banquettes séparées par une table, dont le  
10 plateau peut être abaissé au niveau des banquettes pour créer une plate-forme en sorte de constituer un sommier.

Outre le fait que le lit ainsi obtenu est d'un très grand inconfort, un tel aménagement présente des inconvénients du point de vue utilisation, par exemple en ce qui concerne les  
15 différents éléments de mousse formant matelas, assise ou dossiers, qui peuvent être encombrants selon l'une ou l'autre des configurations considérées.

L'espace nuit quant à lui présente un confort supérieur, du fait notamment qu'il consiste en un lit équipé d'un véritable  
20 sommier, généralement de type dit à lattes, il présente par contre l'inconvénient d'occuper un espace important, qui n'est utilisé principalement que la nuit. Pour tenter de rationaliser cet espace, et plus particulièrement le volume, la partie inférieure du lit est aménagée en caisson de rangement  
25 accessible depuis l'extérieur, et parfois, mais difficilement, depuis l'intérieur par le soulèvement partiel du sommier.

La présente invention a pour but de proposer un dispositif d'aménagement intérieur, notamment pour caravane, camping-car, mobile home ou analogues, permettant de remédier aux divers  
30 inconvénients précités.

Le dispositif d'aménagement intérieur, notamment pour caravane, camping-car, mobile home ou analogues, transformable en espace nuit ou espace jour selon l'invention, se caractérise essentiellement en ce qu'il comporte dans un espace délimité par  
35 au moins deux parois en vis-à-vis, un sommier constitué de deux parties égales juxtaposables, un plateau articulé à l'une

desdites parois selon un axe horizontal et destiné à constituer une table, des éléments en mousse ou analogue destinés à constituer, selon la configuration nuit ou jour, des matelas de couchage ou d'assise, et deux caissons de rangement adossés chacun à l'une desdites parois ; en ce que dans la configuration nuit le sommier est déployé entre lesdites parois et est recouvert d'éléments en mousse ou analogue, tandis que ledit plateau est replié contre la paroi sur laquelle il s'articule ; et en ce que dans la configuration jour, ledit plateau est déployé à l'horizontale au-dessus du sommier replié qui forme le couvercle d'un caisson, tandis que l'autre caisson forme un banc recouvert d'éléments en mousse ou analogue.

Selon une caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, le sommier est articulé, selon un axe horizontal, à la paroi sur laquelle s'articule le plateau.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, les deux parties du sommier sont articulées l'une à l'autre.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, le caisson, apte à être fermé par le sommier, est dimensionné dans le sens de la hauteur en sorte que soit ménagé entre le dit sommier et le plateau lorsqu'il est déployé, un espace apte à permettre le stockage d'au moins un élément en mousse.

Selon une caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, les éléments en mousse sont au nombre de quatre, un pour constituer le dossier du banc, et trois autres pour constituer le couchage, l'un desdits trois éléments étant d'une largeur sensiblement égale à celle d'une partie de sommier, tandis que l'un des deux autres éléments est d'une largeur correspondant à celle du caisson formant banc et est destiné à constituer l'assise de ce dernier.

Les avantages et les caractéristiques du dispositif selon l'invention, ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue schématique en élévation et en coupe d'un dispositif d'aménagement selon l'invention, dans une configuration nuit.

5 - la figure 2 représente une vue schématique en élévation et en coupe du même dispositif d'aménagement dans une configuration jour.

En référence à ces figures, on peut voir un espace 1 délimité par exemple par des parois verticales, notamment deux 10 parois 10 et 11 en vis-à-vis, et une troisième paroi 12 intermédiaire, tandis que la quatrième paroi, non visible, peut par exemple comporter un accès à l'espace 1, éventuellement fermé par une porte.

Selon l'invention, le dispositif d'aménagement comporte :

15 - un sommier 2 constitué de deux parties 20 et 21 de préférence articulées l'une à l'autre au travers d'une charnière 22, et dont l'une est articulée à la paroi 10 selon un axe horizontal, au travers d'une charnière 23,

- un plateau 3 articulé à la paroi 10 selon un axe 20 horizontal, au travers d'une charnière 30 et destiné à constituer une table,

- un ensemble 4 de quatre éléments en mousse 40, 41, 42 et 43, destinés à constituer essentiellement, selon la configuration nuit ou jour, des matelas de couchage ou d'assise,

25 - deux caissons de rangement 5 et 6 adossés respectivement aux parois 10 et 11, comprenant essentiellement chacun une paroi verticale, respectivement 50 et 60, et séparés par un couloir 7.

Sur la figure 1, le dispositif d'aménagement selon l'invention est en configuration nuit, le sommier 2 est déplié 30 et déployé entre les parois 10 et 11, il repose à cet effet sur des supports 13 solidaires de la paroi 12, ainsi que sur des supports analogues, non visibles, que comporte la paroi en vis-à-vis de la paroi 12.

Le sommier 2 est recouvert des éléments 40, 41 et 42 qui 35 constituent le matelas.

Le panneau 3 est replié contre la paroi 10 et maintenu dans cette position par l'intermédiaire de moyens de retenue, magnétique par exemple. On notera qu'il peut avantageusement faire office de volet en occultant une fenêtre 14 pratiquée dans la paroi 10.

En référence maintenant à la figure 2, où le dispositif d'aménagement selon l'invention est en configuration jour, on peut voir que le sommier 2 est replié, les deux parties 20 et 21 étant accolées l'une à l'autre, et constituent la paroi supérieure du caisson 5. Le sommier replié est recouvert par l'élément 40, sur lequel est déployé le plateau 3 pour constituer une table.

Le repliement du sommier 2 permet de découvrir le caisson 6 qui en plus de la paroi verticale 60 comprend un couvercle 61 destiné à constituer l'assise d'un banc et articulé selon un axe horizontal à la paroi 1 au travers d'une charnière 62. On notera qu'à cet effet le caisson 6 est bien entendu moins haut que le caisson 5. Le couvercle 61 est de plus recouvert de l'élément 42 tandis que l'élément 43 est disposé contre la paroi 11 pour constituer le dossier banc.

L'élément 40 présente une largeur correspondant à celle de l'une ou l'autre des parties 20 ou 21 du sommier, pour constituer un matelas, par contre l'autre matelas ne peut pas présenter la même largeur puisqu'une assise d'une telle dimension serait inconfortable, c'est pour cette raison qu'il est réalisé en deux parties 41 et 42.

On notera que dans la configuration jour, l'élément 41 de petite largeur peut être disposé sur le panneau 30 le long de la paroi 10.

On notera également que dans la configuration nuit l'élément 43 peut être stocké sur le couvercle 61 sous la partie 21 du sommier 2, en sorte qu'il ne constitue pas un encombrement, et qu'il n'est pas nécessaire de le placer dans un espace réservé au rangement.

Dans la configuration jour, les deux caissons 5 et 6 sont parfaitement accessibles, à cet effet il peut être prévu des

moyens permettant de les maintenir ouverts, totalement ou partiellement, au travers de béquilles par exemple, pour faire reposer le sommier 2 ou le couvercle 61.

5 Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède de l'un de ses modes de réalisation, susceptible de subir quelques modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

## REVENDEICATIONS

1) Dispositif d'aménagement intérieur, notamment pour caravane, camping-car, mobile home ou analogues, transformable en espace nuit ou en espace jour, caractérisé en ce qu'il comporte dans un espace (1) délimité par au moins deux parois (10, 11) en vis-à-vis, un sommier (2) constitué de deux parties (20, 21) égales juxtaposables, un plateau articulé (3) à l'une (10) desdites parois selon un axe horizontal et destiné à constituer une table, des éléments (4) en mousse ou analogue destinés à constituer, selon la configuration nuit ou jour, des matelas de couchage ou d'assise, et deux caissons de rangement adossés chacun à l'une desdites parois (10, 11) ; en ce que dans la configuration nuit le sommier (2) est déployé entre lesdites parois (10, 11) et est recouvert d'éléments (40, 41, 42) en mousse ou analogue, tandis que ledit plateau (3) est replié contre la paroi (10) sur laquelle il s'articule ; et en ce que dans la configuration jour, ledit plateau (3) est déployé à l'horizontale au-dessus du sommier (2) replié qui forme le couvercle d'un caisson (5), tandis que l'autre caisson (6) forme un banc recouvert d'éléments (42, 43) en mousse ou analogue.

2) Dispositif d'aménagement intérieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le sommier (2) est articulé, selon un axe horizontal, à la paroi (10) sur laquelle s'articule le plateau (3).

3) Dispositif d'aménagement intérieur selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que les deux parties (20, 21) du sommier (2) sont articulées l'une à l'autre.

4) Dispositif d'aménagement intérieur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le caisson, apte à être fermé par le sommier, est dimensionné dans le sens de la hauteur en sorte que soit ménagé entre le dit

sommier et le plateau lorsqu'il est déployé, un espace apte à permettre le stockage d'au moins un élément en mousse.

5) Dispositif d'aménagement intérieur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que  
5 les éléments (4) en mousse sont au nombre de quatre, un (43) pour constituer le dossier du banc, et trois autres (40, 41, 42) pour constituer le couchage, l'un desdits (40) trois éléments étant d'une largeur sensiblement égale à celle d'une partie (20) de sommier (2), tandis que l'un (42) des deux autres éléments  
10 est d'une largeur correspondant à celle du caisson (6) formant banc et est destiné à constituer l'assise de ce dernier.

Pl. unique

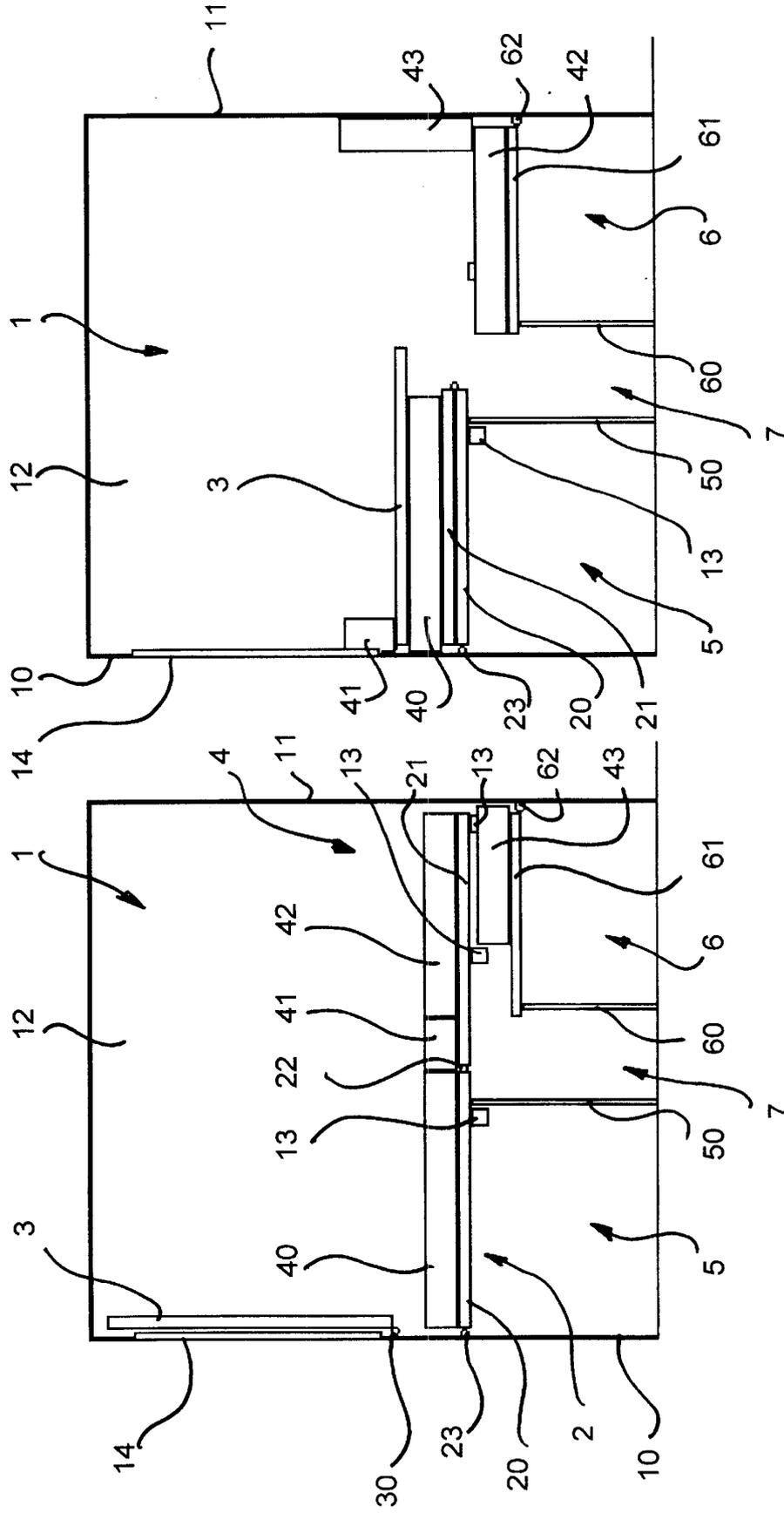


Fig. 2

Fig. 1



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 660980  
FR 0452943

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 0 104 459 A (HOLLER, JOSEF; HOELLER JOSEF) 4 avril 1984 (1984-04-04) * page 6, alinéa 5 - page 7, alinéa 2 * * figures 1-3 *	1-5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)  B60P A47C B60N
A	US 3 727 970 A (DELMAGE N,CA) 17 avril 1973 (1973-04-17) * revendication 1 * * figures 1,2 *	1-5	
A	EP 0 182 672 A (HANCOCK CY) 28 mai 1986 (1986-05-28) * abrégé * * figures 1,3 *	1-5	
A	EP 1 352 589 A (SERMA HANDELS- UND DIENSTLEISTUNGS GMBH) 15 octobre 2003 (2003-10-15) * alinéas [0002], [0022], [0023] * * figures 1,2 *	1-5	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
10 août 2005		Christensen, J	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0452943 FA 660980**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 10-08-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0104459 A	04-04-1984	IT 1212589 B AT 21019 T DE 3312892 A1 EP 0104459 A2	30-11-1989 15-08-1986 01-03-1984 04-04-1984
US 3727970 A	17-04-1973	AUCUN	
EP 0182672 A	28-05-1986	EP 0182672 A2	28-05-1986
EP 1352589 A	15-10-2003	DE 20205723 U1 EP 1352589 A1	22-08-2002 15-10-2003